Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 89 (1962)

Heft: 2

Artikel: Subsidionnance

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-232694

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTRE COURRIER DU CŒUR

Une visite à La Roche (FR)

Depuis longtemps je caressais l'espoir d'aller « en tournée » à La Roche, sur la rive droite du lac de Gruyère. Ce beau village est un peu le centre patoisant fribourgeois, comme Savigny le fut pour le pays de Vaud.

Les circonstances s'y prêtant, je m'y rendis un samedi. Arrivé à Bulle vers 10 heures, je commençai par une bonne visite à notre ami Henri Gremaud, actuellement remplaçant du Dr Henri Naef, malade, en qualité de conservateur du Mûsée gruyérien. Lui qui avait si bien ordonné la première « Fête romande des patois » à Bulle, en 1956, s'est intéressé à notre effort à Vevey, mais ne put cependant y assister, à son grand regret.

Il est toujours fort occupé par mille choses relevant de la vie publique et du folklore. A tous ses amis, il adresse un salut fraternel.

Nous avons voulu saluer, au passage, Mme Mora-Collet, qui s'est occupée de notre fichier des abonnés pendant plusieurs années. Elle était absente et nous lui avons laissé un mot.

A midi, terminant son travail, M. Jean Brodard, l'excellent président patoisant de son canton, voulut bien me prendre en voiture et me conduire au chalet Saint-Laurent, sur La Roche, colonie de vacances des enfants d'Estavayer-le-Lac.

Aimablement invité à dîner en compagnie de MM. Brodard frères, doyen, et l'abbé F.-X. Brodard, membre du Conseil romand, nous pûmes, en cours d'après-midi, dans un entretien cordial, parler du Conteur romand et de ses possibilités de diffusion en cet intéressant pays de Fribourg, où le patois est encore tant à l'honneur.

Et c'est sous un beau soleil à son déclin que mon dévoué chauffeur, M. Jean Brodard, me ramena chez lui, me renseigna sur son activité d'imprimeur en offset, cependant que Madame préparait un substantiel repas.

Et c'est encore mon hôte qui se dévoua pour me reconduire à Bulle, d'où je rentrai en mes pénates à Essertes, heureux d'une si agréable et utile journée.

O. Pasche, secr. romand.

Juges du bon vieux temps

Un jour, au temps des chars à bancs et à ressorts, le vieux juge, après une longue séance au Tribunal du chef-lieu, regagnait son village, au pas de sa jument.

La nuit est venue. Fatigué, l'honorable magistrat s'est assoupi, bercé par les cahots de la voiture. Le cheval connaît le chemin, heureusement, et va de son pas tranquille sur le chemin montant.

Tout à coup, le char s'arrête. Le juge se réveille en sursaut et distingue dans l'ombre un gendarme qui tient la bête par le mors. Le représentant de la force publique, qui avait reconnu le juge, lui fait remarquer qu'il avait oublié d'allumer sa lanterne.

Mais le vieux magistrat, sans s'émouvoir, tape gentiment sur l'épaule du jeune gendarme, en lui disant :

— Mon ami, ne sais-tu pas que la Justice est aveugle? Mat.

Subsidionnance

Un Fribourgeois parlait un jour d'un de ses compatriotes qui réclamait une indemnité parce que le câble d'un téléférique faisait ombre sur son pâturage!

Vacances horlogères

Entendu dans le pays de Neuchâtel: Première semaine: Côte d'Or. Deuxième semaine: Côte d'Azur. Troisième semaine: Côtes... de bettes.